

Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014

par Sara Beattie et Hope Hutchins



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014

par Sara Beattie et Hope Hutchins

Les femmes victimes de violence font souvent appel à des services sociaux qui se trouvent à l'extérieur du système officiel de justice pénale ([Sinha, 2013](#)). Au Canada, l'aiguillage vers des services d'hébergement et des refuges d'urgence figure parmi les renvois que les fournisseurs de services aux victimes effectuent le plus fréquemment ([Allen, 2014](#); [Munch, 2012](#)). Ce bulletin *Juristat*, qui repose sur les données de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2014, présente les renseignements les plus récents sur les refuges pour femmes violentées au Canada.

L'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) a été élaborée dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les associations de maisons d'hébergement¹. Cette enquête vise à recueillir des données qui permettent d'établir un profil des services d'hébergement offerts aux femmes violentées et à leurs enfants au cours des 12 mois précédents, de même qu'à fournir des renseignements sur la clientèle servie.

Les renseignements présentés dans cet article se rapportent à deux périodes distinctes. Tout d'abord, les données liées aux caractéristiques des établissements, au nombre annuel d'admissions et aux types de services offerts ont été recueillies en 2014 et sont fondées sur la période de 12 mois ayant précédé la tenue de l'enquête². Ensuite, les renseignements sur les femmes hébergées dans les refuges reposent sur un « instantané » (effectué le 16 avril 2014).

Bien que l'EMH soit conçue pour recueillir des renseignements sur les services d'hébergement offerts aux femmes violentées, les refuges qui déclarent des données à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que le fait de fuir une situation de violence, comme la protection des enfants ou en raison de problèmes liés au logement. De plus, bien qu'une minorité d'établissements participant à l'EMH offrent des services à la fois aux hommes et aux femmes³, le présent article porte sur les femmes qui ont cherché refuge pour fuir une situation de violence.

Les maisons d'hébergement et les refuges d'urgence sont les principaux fournisseurs de refuges

Dans le cadre de l'EMH, on a dénombré 627 refuges pour femmes violentées qui étaient en activité au Canada le 16 avril 2014 ([tableau 1](#)). On a demandé à ces établissements d'indiquer la ou les régions qu'ils desservaient, y compris les centres de population, les populations des régions rurales et les réserves. Parmi ces établissements, 357 (57 %) ont indiqué desservir uniquement un centre de population, défini aux fins de l'EMH comme étant une région comptant au moins 1 000 habitants, alors que 28 refuges (4 %) ont indiqué desservir spécifiquement les populations des régions rurales. De plus, 72 établissements (11 %) offraient des services à des centres de population et à des populations dans les régions rurales seulement.

Bien que l'EMH ne recueille pas de renseignements sur l'identité autochtone des femmes hébergées dans les refuges, on demande aux répondants

d'indiquer si leur établissement offre des services aux populations vivant dans les réserves ou s'il est situé dans une réserve. En 2013-2014, 17 établissements (3 %) desservait uniquement les populations vivant dans les réserves. Cependant, environ le quart (27 %) de tous les refuges, y compris ceux qui desservent les centres de population ou les populations des régions rurales, ou les deux, ont indiqué qu'ils fournissaient des services aux populations vivant dans les réserves. Au total, 32 refuges étaient situés dans une réserve, et certains d'entre eux desservait aussi les centres de population et les populations des régions rurales.

Il existe divers types de refuges qui sont à la disposition des femmes victimes de violence au Canada (encadré 1). Parmi les femmes admises dans des établissements d'hébergement en 2013-2014, la moitié se trouvait dans des maisons d'hébergement (50 %) offrant un séjour de courte ou de moyenne durée en lieu sûr. De plus, 41 % des femmes admises séjournaient dans des refuges d'urgence et des centres d'urgence pour femmes qui offrent généralement un hébergement temporaire de courte durée. Par ailleurs, 3 % des femmes admises résidaient dans des établissements de deuxième étape qui offrent un hébergement de longue durée en lieu sûr. La proportion restante de 6 % des femmes admises se trouvait dans d'autres établissements d'hébergement comme les réseaux de maisons d'hébergement, les logements provisoires (seulement au Manitoba), les centres de ressources familiales (seulement en Ontario) et tous les autres établissements d'hébergement offrant des services aux femmes violentées (tableau 2).

Encadré 1

Types d'établissements d'hébergement pour femmes violentées

Aux fins de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH), on utilise le terme « refuge » dans un sens large pour désigner tous les établissements d'hébergement qui accueillent les femmes violentées. En outre, on a créé les catégories génériques suivantes pour mieux définir les divers types de refuges. On a demandé aux répondants à l'EMH de se reporter à ces définitions pour choisir le type d'établissement qui décrivait le mieux leur refuge.

Maison d'hébergement : Établissement offrant un hébergement de courte durée ou de durée moyenne (1 jour à 11 semaines) en lieu sûr pour les femmes violentées avec ou sans enfants. Ce type de refuge peut également être appelé une maison d'hébergement de première étape. En 2013-2014, 281 maisons d'hébergement étaient en activité.

Maison d'hébergement de deuxième étape : Établissement offrant un hébergement de longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent. En 2013-2014, 123 maisons d'hébergement de deuxième étape étaient en activité.

Centre d'urgence pour femmes : Établissement de dépannage de courte durée (1 à 21 jours) pour les femmes et leurs enfants à charge. En 2013-2014, 80 centres d'urgence pour femmes étaient en activité.

Refuge d'urgence : Établissement offrant un hébergement de courte durée (1 à 3 jours) pour une grande diversité de groupes, et non pas seulement pour les femmes violentées. Certains refuges peuvent accueillir des hommes aussi bien que des femmes. On peut y héberger des personnes qui ne sont pas victimes de violence familiale, mais qui se trouvent sans endroit où rester en raison d'une situation d'urgence (p. ex. expulsion pour non-paiement du loyer). En 2013-2014, 84 refuges d'urgence étaient en activité.

Réseau de maisons d'hébergement : Réseau de maisons privées dans les régions rurales ou éloignées où il n'existe pas de véritables refuges. On y offre un hébergement auxiliaire d'urgence de courte durée (1 à 3 jours) aux femmes. En 2013-2014, 17 réseaux de maisons d'hébergement étaient en activité.

Autre : Tous les autres établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées, avec ou sans enfants, et qui ne sont pas classés ailleurs. En 2013-2014, 42 autres établissements d'hébergement étaient en activité.

La capacité d'accueil dans les refuges peut se mesurer en fonction du nombre de lits⁴. Le 16 avril 2014, le nombre total de lits subventionnés ou autorisés dans les établissements d'hébergement s'établissait à 12 058, ce qui correspond à une moyenne de 19 lits autorisés par refuge.

La majorité de ces lits étaient occupés le jour de l'instantané; en effet, environ 66 % des lits subventionnés et autorisés dans les établissements qui admettent les femmes, les hommes⁵ et les enfants étaient occupés. Parmi les établissements qui admettent uniquement les femmes et les enfants, environ 70 % des lits subventionnés et autorisés étaient occupés⁶.

La plupart des refuges au Canada offrent une gamme de services standard aux femmes. En 2013-2014, la plupart des établissements d'hébergement ont offert des services de planification de la sécurité et de la protection (90 % des refuges), de transport (87 %), de défense des droits des femmes (86 %), de services d'aiguillage pour trouver un logement (85 %) et de counselling individuel à court terme (85 %).

De nombreux refuges au Canada offrent des services adaptés aux différences culturelles qui répondent aux besoins variés des femmes et des enfants autochtones. Par exemple, ces services peuvent prendre en compte les méthodes traditionnelles de guérison ainsi que les croyances et les normes culturelles autochtones. En 2013-2014, 63 % des refuges qui ont participé à l'EMH ont déclaré offrir des services adaptés aux différences culturelles pour femmes autochtones, tandis que 46 % ont indiqué offrir des services adaptés aux différences culturelles pour enfants autochtones. En outre, 21 % des refuges au Canada offraient des services dans au moins l'une des langues autochtones suivantes : le cri, l'ojibwé et l'inuktitut.

En 2013-2014, les refuges d'un bout à l'autre du Canada ont déclaré 60 341 admissions de femmes, soit un taux de 403 admissions pour 100 000 femmes de 15 ans et plus⁷. Le taux d'admissions était généralement plus élevé dans les territoires et les provinces de l'ouest. La Saskatchewan a enregistré le taux d'admissions le plus élevé parmi les provinces (717 admissions pour 100 000 femmes), tandis que l'Île-du-Prince-Édouard a affiché le taux le plus faible (138 admissions pour 100 000 femmes)⁸.

Le taux de lits subventionnés ou autorisés offerts aux femmes était généralement plus élevé dans les territoires. Parmi les provinces, le Manitoba a affiché le plus haut taux (178 lits pour 100 000 femmes), alors que le Québec a inscrit le taux le plus faible (55 lits pour 100 000 femmes). Dans les trois territoires, les taux dépassaient les 400 lits pour 100 000 femmes⁹.

Une résidente sur quatre a déjà séjourné dans le même établissement

Le jour de l'instantané — soit le 16 avril 2014 —, 7 969 femmes et enfants se trouvaient dans un refuge au Canada pour fuir une situation de violence

ou pour d'autres raisons. De ces personnes hébergées, 4 476 (56 %) étaient des femmes et 3 493 (44 %) étaient leurs enfants à charge. Parmi ces femmes et ces enfants, 78 % s'y trouvaient principalement pour fuir une situation de violence, alors que la proportion restante de 22 % des résidents y était principalement pour d'autres raisons.

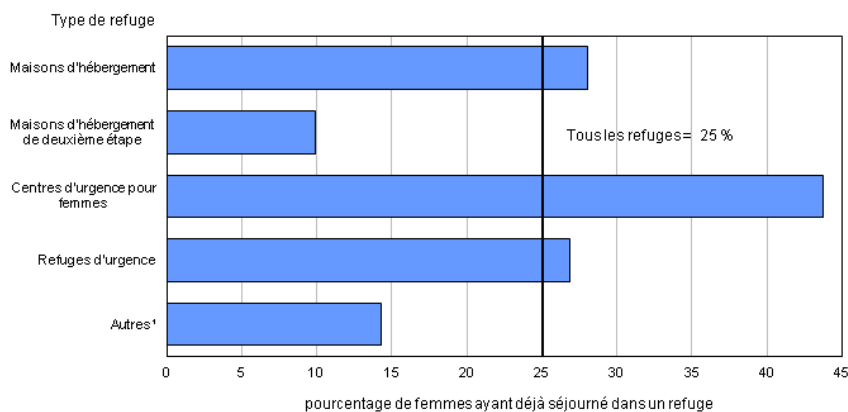
Les plus fortes proportions de femmes et d'enfants résidant dans un refuge le jour de l'instantané se trouvaient dans une maison d'hébergement (37 %), une maison d'hébergement de deuxième étape (23 %), un refuge d'urgence (21 %) et un centre d'urgence pour femmes (13 %). La proportion restante de 6 % demeurait dans un autre type d'établissement, comme un centre de ressources familiales.

Les femmes qui se trouvaient dans un refuge le jour de l'instantané y avaient le plus souvent été aiguillées par d'autres organismes communautaires (14 %), d'autres maisons d'hébergement (12 %) et des membres de la famille ou des amis (8 %). Environ 1 femme sur 3 (32 %) a indiqué ne pas avoir été aiguillée vers le refuge.

Parmi les 4 476 résidentes des refuges le 16 avril 2014, le quart (25 %) avait déjà séjourné dans le même refuge auparavant. De ces femmes, 412 (37 %) étaient restées dans le même refuge une fois au cours des 12 mois précédents, 188 (17 %) y étaient restées de deux à quatre fois au cours des 12 mois précédents, et 116 (10 %) y étaient restées cinq fois ou plus. De plus, 335 femmes (30 %) avaient déjà séjourné dans le même refuge, mais leur dernier séjour remontait à plus d'un an.

Le taux de réadmissions le plus élevé a été enregistré dans les centres d'urgence pour femmes, où plus de 4 résidentes sur 10 (246 femmes) s'y trouvant le jour de l'instantané y avaient déjà séjourné. En revanche, 10 % des femmes se trouvant dans une maison d'hébergement de deuxième étape en ce même jour y avaient séjourné auparavant (graphique 1).

Graphique 1
Femmes ayant déjà séjourné dans un refuge, selon le type de refuge,
Canada, le 16 avril 2014



1. Comprend tous les autres établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées avec ou sans enfants qui ne sont pas classés ailleurs.

Note : Comprend les séjours précédents des femmes dans le même refuge dans lequel elles résidaient le 16 avril 2014. Les séjours précédents dans les autres établissements ne sont pas indiqués.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

La plupart des femmes cherchent refuge pour fuir une situation de violence

Dans le cadre de l'EMH, on a demandé aux refuges de fournir des renseignements sur les diverses raisons pour lesquelles les femmes avaient cherché refuge dans leur établissement le 16 avril 2014.

La violence psychologique (déclarée par 66 % des résidentes) et la violence physique (50 %) étaient les raisons les plus souvent invoquées par les femmes pour chercher refuge. Cette constatation s'appliquait pour la plupart des provinces et des territoires (tableau 3).

Bon nombre de femmes hébergées dans un refuge le jour de l'instantané ont également mentionné avoir été victimes d'exploitation financière (38 %), de menaces (36 %), de harcèlement (27 %), de violence sexuelle (21 %) et d'autres formes de violence (12 %) parmi les raisons pour lesquelles elles ont fait appel à un refuge. En outre, le jour de l'instantané, 67 femmes (2 %) ont indiqué la traite des personnes comme étant la raison qui les avait poussées à chercher refuge.

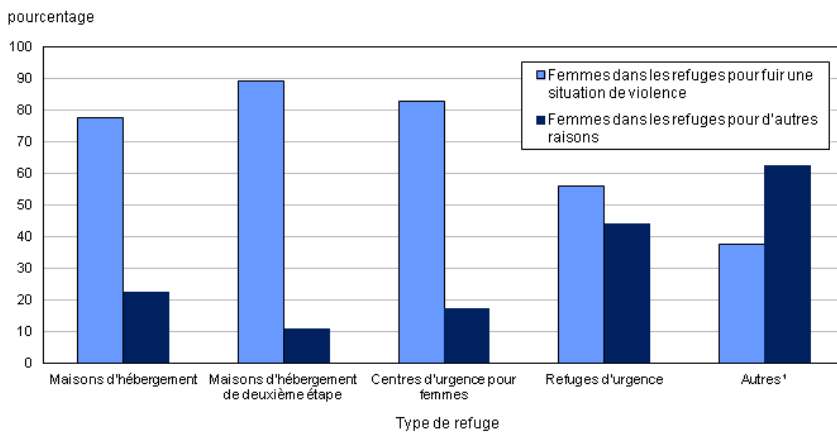
Le désir de protéger leurs enfants contre la violence ou d'empêcher qu'ils n'en soient témoins était une raison souvent invoquée par les femmes pour avoir fait appel à un refuge : 26 % des femmes ont mentionné vouloir empêcher que leurs enfants ne soient témoins de la violence, 18 % voulaient les protéger contre la violence psychologique et 10 % ont indiqué vouloir les protéger contre la violence physique.

Les problèmes de logement étaient également une raison qui a souvent motivé les femmes à chercher refuge. En effet, 30 % des femmes ont mentionné l'incapacité de trouver un logement à prix abordable parmi les raisons d'avoir eu recours à un refuge, alors que 17 % d'entre elles ont fait état de problèmes de logement à court terme et 10 % ont indiqué avoir besoin d'un logement en raison d'une situation d'urgence. La proportion de résidentes ayant des problèmes de logements particuliers était plus élevée dans quelques provinces et territoires. Par exemple, la proportion de femmes se trouvant dans l'incapacité de trouver un logement à prix abordable était plus importante dans certaines provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard (67 %) et certains territoires comme le Nunavut (47 %).

Les femmes hébergées dans un refuge le jour de l'instantané ont indiqué d'autres raisons pour y avoir fait appel, notamment des problèmes de santé mentale (25 %) et des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie (19 %). Le jour de l'instantané, la proportion de résidentes ayant des problèmes de santé mentale était la plus élevée à Terre-Neuve-et-Labrador (43 %), suivie du Nouveau-Brunswick (39 %).

La majorité des femmes résidant dans une maison d'hébergement, une maison d'hébergement de deuxième étape et un centre d'urgence pour femmes ont indiqué que fuir une situation de violence était la raison principale pour avoir cherché refuge. Cela était le cas également pour les femmes résidant dans un refuge d'urgence, bien que, comparativement aux types de refuges précédents, l'écart entre la proportion de femmes ayant cherché refuge pour fuir une situation de violence et la proportion de celles qui avaient fait appel à un refuge pour d'autres raisons ne soit pas aussi grand. La plupart des femmes résidant dans d'autres types de refuges (comme les réseaux de maisons d'hébergement, les centres de ressources familiales et les logements provisoires) ont déclaré d'autres raisons que le fait de fuir une situation de violence comme motif de leur séjour (graphique 2).

Graphique 2
Femmes séjournant dans un refuge, selon le type de refuge et la raison d'avoir cherché refuge, Canada, le 16 avril 2014



1. Comprend tous les autres établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées avec ou sans enfants qui ne sont pas classés ailleurs.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

La violence infligée par le partenaire intime actuel est fréquente chez les résidentes des refuges

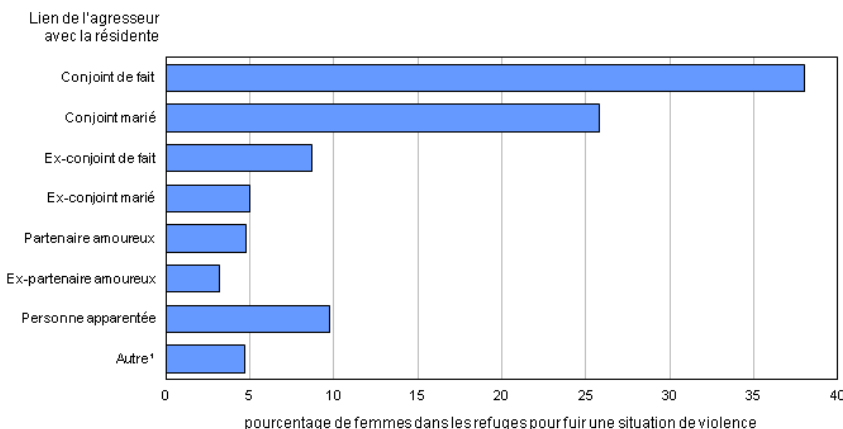
Dans le cas de la majorité des femmes résidant dans un refuge le jour de l'instantané, l'agresseur était un partenaire intime. Les partenaires intimes comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (de même sexe ou de sexe opposé), les partenaires amoureux, de même que d'autres partenaires intimes. Parmi les 3 249 femmes ayant indiqué que la violence était la raison principale les ayant motivées à chercher refuge le 16 avril 2014, 69 % ont déclaré que l'agresseur était leur partenaire intime actuel, et 17 % ont mentionné que leur agresseur était un ex-partenaire intime¹⁰.

Au total, 2 329 femmes, ou 78 % des résidentes des refuges le 16 avril 2014, ont indiqué que leur agresseur était leur conjoint marié ou de fait (actuel ou ancien), ce qui représente un taux de 23,6 femmes pour 100 000 femmes mariées, vivant en union libre, et séparées ou divorcées (tableau 4).

Le jour de l'instantané, la plus forte proportion de femmes ayant cherché refuge principalement pour fuir une situation de violence a affirmé que l'agresseur était leur conjoint de fait actuel (38 %) (graphique 3). Le taux de femmes vivant en union libre hébergées dans les refuges pour fuir une situation de violence était plus de six fois plus élevé que celui observé chez les femmes mariées. Ce résultat vient appuyer les données sur la victimisation autodéclarée, selon lesquelles les personnes vivant en union libre sont environ trois fois plus susceptibles que leurs homologues mariées de déclarer avoir été victimes de violence conjugale (Brennan, 2011).

Par ailleurs, les agresseurs n'étaient pas seulement des partenaires intimes. Parmi les autres agresseurs mentionnés par les femmes résidant dans un refuge le jour de l'instantané figurent les membres de la famille (10 %) et les personnes avec qui elles entretenaient un autre type de relation, comme les amis ou les connaissances, les symboles d'autorité ou les fournisseurs de soins (5 %) (graphique 3).

Graphique 3
Lien de l'agresseur avec la victime chez les femmes qui résident dans les refuges principalement pour fuir une situation de violence, Canada, le 16 avril 2014



1. Comprend les fournisseurs de soins, les amis, les connaissances, les symboles d'autorité et les autres liens non indiqués.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

La plupart des femmes (78 %) hébergées dans un refuge pour fuir une situation de violence étaient âgées de moins de 45 ans.

Parmi les femmes ayant cherché refuge principalement pour fuir une situation de violence, les proportions les plus élevées ont été observées chez celles de 25 à 34 ans (45 pour 100 000 femmes), suivies des femmes de 35 à 44 ans (31 pour 100 000) et de celles de 15 à 24 ans (24 pour 100 000). Les femmes de 65 ans et plus ont affiché les taux les plus faibles d'hébergement dans un refuge pour fuir une situation de violence (2 pour 100 000).

De ces femmes ayant cherché refuge principalement pour fuir une situation de violence le 16 avril 2014, un peu plus de la moitié (51 %) étaient accompagnées de leurs enfants. Par ailleurs, 31 % des femmes hébergées n'avaient pas d'enfant ni de responsabilités parentales, et 17 % s'étaient rendues au refuge sans leurs enfants.

Les refuges qui ont participé à l'EMH ont déclaré que les situations de violence qui poussent les femmes à chercher refuge ne sont pas souvent signalées à la police. Si l'on tient compte de la situation de violence la plus récente subie par les femmes hébergées dans un refuge le jour de l'instantané, 49 % des incidents n'ont pas été signalés à la police. En revanche, environ 1 incident sur 3 (30 %) a été porté à l'attention de la police, tandis que dans 21 % des cas, on ignore s'il l'a été. Les résultats de l'Enquête sociale générale sur la victimisation indiquent également qu'une minorité d'incidents de violence conjugale sont portés à l'attention de la police, moins du tiers des femmes victimes de violence conjugale ayant déclaré que la police avait eu connaissance de l'incident ([Sinha, 2013](#)).

Le manque de place est la raison la plus courante pour laquelle les femmes et leurs enfants se voient refuser l'hébergement

Dans le cadre de l'EMH, on a demandé aux refuges combien de femmes et d'enfants ont quitté leur établissement le jour de l'instantané et combien se sont vu refuser l'hébergement.

Le 16 avril 2014, 133 femmes et 90 enfants les accompagnant ont quitté un refuge au Canada. Parmi ces 133 femmes, 7 % ont mentionné qu'elles retournaient auprès de leur conjoint marié ou de fait. Environ 1 femme sur 5 (21 %) a déclaré qu'elle quittait l'établissement pour se rendre dans un nouveau logement sans son conjoint marié ou de fait, alors que 17 % des femmes ont dit qu'elles partaient vivre avec un ami ou un membre de la famille. Par ailleurs, 13 % des femmes ont indiqué qu'elles retournaient vivre au domicile familial sans leur conjoint marié ou de fait, 8 % ont mentionné qu'elles quittaient l'établissement pour un autre refuge ou un autre service d'hébergement, et 4 % ont indiqué qu'elles se rendaient à un hôpital après avoir quitté le refuge. D'autres emplacements ont été cités par 6 % des femmes qui quittaient le refuge. On ignore où allaient 32 des 133 femmes (24 %) après avoir quitté le refuge¹¹.

Le jour de l'instantané, 338 femmes et 201 enfants se sont vu refuser l'admission dans un refuge au Canada. Les problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie (8 %), les problèmes de santé mentale (6 %) et le fait d'être sur une liste de non-admissions ou de mises en garde (4 %) étaient quelques-unes des raisons pour avoir refusé l'hébergement aux femmes et aux enfants. Toutefois, le manque de place dans le refuge est la raison la plus courante pour avoir refusé l'hébergement, représentant plus de la moitié (56 %) des cas dont l'admission a été refusée.

Description de l'enquête

La portée de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) se limite aux établissements qui sont en contact avec Statistique Canada par l'entremise de consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations de maisons d'hébergement et d'autres associations. Voir l'encadré 1 pour obtenir la description des types de refuges visés par l'enquête. Parmi les 627 établissements d'hébergement offrant des services aux femmes violentées et à leurs enfants en 2013-2014, 514 ont retourné leur questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 82 %. Nous avons utilisé une procédure d'imputation pour estimer les données manquantes des répondants qui n'ont pas fourni leurs renseignements au moyen du questionnaire et des répondants qui n'ont pas répondu à quelques-unes des questions clés de leur questionnaire d'enquête. Dans de rares cas, les données de certains répondants peuvent avoir été transférées de leur questionnaire de l'année précédente. Aux fins de l'EMH, les enfants sont définis comme ayant moins de 18 ans et étant accompagnés d'un parent ou d'un tuteur. Une erreur systématique des répondants dans la déclaration des admissions annuelles a été détectée pendant le traitement des données de 2011-2012. Par conséquent, aucune analyse des tendances relativement aux données sur les admissions ne peut être effectuée.

Références

ALLEN, Mary. 2014. « Les services aux victimes au Canada, 2011-2012 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

BRENNAN, Shannon. 2011. « La violence conjugale autodéclarée, 2009 », *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, produit n° 85-224-X au catalogue de Statistique Canada.

MUNCH, Christopher. 2012. « Les services aux victimes au Canada, 2009-2010 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

SINHA, Maire. 2013. « Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Notes

-
- 1 L'Initiative de lutte contre la violence familiale est une initiative horizontale à laquelle collaborent 15 ministères, sociétés d'État et organismes fédéraux. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter www.justice.gc.ca/fra/fin-fund/jp-cj/vf-fv.html.
 - 2 On a demandé aux responsables des refuges de fournir des données d'une période de 12 mois correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014), à une année civile, ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2013-2014, 92 % des refuges ayant répondu à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.
 - 3 Parmi les 627 refuges ayant offert des services aux femmes violentées en 2013-2014, 36 (ou 6 %) ont une politique permettant l'admission d'hommes, notamment des refuges d'urgence ou des réseaux de maisons d'hébergement.
 - 4 Les établissements qui déclarent des données à l'EMH fournissent le compte des lits subventionnés ou autorisés (y compris chaque lit, lit d'enfant et lit de bébé) qu'ils offrent à la clientèle (que les lits soient actuellement occupés ou non). Puisque l'objectif est de déterminer la « capacité normale » de ces établissements, on demande aux répondants d'exclure les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants ou les divans. Il se peut donc que le nombre total de lits offerts qui est présenté ici soit inférieur au nombre total de lits que les refuges sont disposés à fournir à la clientèle, s'ils choisissent d'offrir des lits non subventionnés ou non autorisés.
 - 5 Voir la note 3.
 - 6 Afin de présenter le taux d'occupation de manière précise, les enfants résidents sont inclus dans ces calculs.
 - 7 Une « admission » désigne l'acceptation officielle par l'établissement d'une personne, qui se voit attribuer un lit, un lit d'enfant, un lit de bébé, une chambre (unité) ou un appartement. Le nombre total d'admissions de femmes comprend les femmes qui peuvent avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour dans un refuge est compté comme une admission distincte. Par exemple, pour une femme qui est admise dans un établissement à trois reprises au cours d'une année, trois admissions sont comptées.
 - 8 Les taux d'admissions peuvent varier selon la capacité d'accueil du refuge. Par conséquent, il se peut que les différences entre les provinces soient influencées par le nombre de refuges de grande capacité en activité.
 - 9 Parmi les territoires, les taux les plus élevés ont été enregistrés dans les Territoires du Nord-Ouest (587 lits pour 100 000 femmes), suivis du Yukon (539 pour 100 000) et du Nunavut (408 pour 100 000).
 - 10 Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (de même sexe et de sexe opposé), les partenaires amoureux, de même que d'autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-partenaires amoureux, de même que d'autres anciens partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie pour inclure les partenaires amoureux.
 - 11 Ce nombre peut comprendre des résidentes au sujet desquelles l'établissement ne possédait pas de renseignements ou des résidentes qui ignoraient où elles iraient après avoir quitté le refuge.
-



Tableau 1 Nombre de refuges, de lits, et de femmes et d'enfants résidents, provinces et territoires, le 16 avril 2014

Province ou territoire	Refuges ¹	Lits	Femmes résidentes	Enfants résidents
			nombre	
Terre-Neuve-et-Labrador	16	220	65	26
Île-du-Prince-Édouard	6	65	15	11
Nouvelle-Écosse	17	264	94	84
Nouveau-Brunswick	25	352	97	51
Québec	135	1 926	846	566
Ontario	177	4 271	1 785	1 493
Manitoba	32	926	131	144
Saskatchewan	29	693	219	217
Alberta	60	1 437	482	416
Colombie-Britannique	113	1 677	683	429
Yukon	7	81	13	6
Territoires du Nord-Ouest	6	98	27	39
Nunavut	4	48	19	11
Canada	627	12 058	4 476	3 493

¹ Aux fins de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH), on utilise le terme « refuge » dans un sens large pour désigner tous les établissements d'hébergement qui accueillent les femmes violentées. La portée de l'EMH se limite aux établissements qui sont en contact avec Statistique Canada par l'entremise de consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations de maisons d'hébergement et d'autres organismes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.



Tableau 2
Nombre annuel d'admissions de femmes dans les refuges, selon le type de refuge, provinces et territoires, 2013-2014

Province ou territoire	Maisons d'hébergement		Maisons d'hébergement de deuxième étape		Refuges d'urgence		Centres d'urgence pour femmes		Autres ¹		Total	
	nombre	pourcentage d'admissions	nombre	pourcentage d'admissions	nombre	pourcentage d'admissions	nombre	pourcentage d'admissions	nombre	pourcentage d'admissions	nombre	pourcentage d'admissions
Terre-Neuve-et-Labrador	544	68	31	4	119	15	57	7	44	6	795	100
Île-du-Prince-Édouard	0	...	21	24	66	76	0	...	0	...	87	100
Nouvelle-Écosse	641	57	30	3	389	34	0	...	72	6	1 132	100
Nouveau-Brunswick	722	61	43	4	285	24	96	8	29	2	1 175	100
Québec	13 110	85	180	1	126	1	528	3	1 467	10	15 411	100
Ontario	3 770	24	703	4	6 405	41	3 927	25	852	5	15 657	100
Manitoba	119	4	88	3	1 498	53	1 032	36	104	4	2 841	100
Saskatchewan	688	21	138	4	1 516	47	306	10	563	18	3 211	100
Alberta	771	12	295	5	2 520	39	2 828	43	100	2	6 514	100
Colombie-Britannique	8 910	74	191	2	2 112	18	451	4	332	3	11 996	100
Yukon	365	95	19	5	0	...	0	...	0	...	384	100
Territoires du Nord-Ouest	233	27	0	...	0	...	588	68	42	5	863	100
Nunavut	157	57	0	...	84	31	34	12	0	...	275	100
Canada	30 030	50	1 739	3	15 120	25	9 847	16	3 605	6	60 341	100

... n'ayant pas lieu de figurer

¹ Comprend tous les autres établissements non classés ailleurs. Par exemple, en 2013-2014, il y a eu 746 admissions dans les centres de ressources familiales (seulement en Ontario) et 95 admissions dans les logements provisoires (seulement au Manitoba).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.



Tableau 3
Raisons pour lesquelles les femmes ont fait appel à un refuge,
provinces et territoires, le 16 avril 2014

Type de raison	Canada		Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
	Fréquence à laquelle la raison a été invoquée	pourcentage de résidentes ¹	pourcentage de résidentes ¹												
Violence :															
Violence psychologique	2 933	66	77	67	56	80	68	65	67	60	67	65	85	89	89
Violence physique	2 193	50	45	27	48	47	47	46	65	53	59	51	62	59	53
Exploitation financière	1 671	38	32	27	36	42	36	37	42	20	44	43	23	41	42
Menaces	1 593	36	40	33	40	51	35	33	37	34	33	43	31	44	68
Harcèlement	1 183	27	38	40	31	33	28	24	26	21	27	30	31	19	63
Violence sexuelle	925	21	15	27	17	22	23	18	28	21	26	22	x	19	21
Traite des personnes ²	67	2	x	x	x	5	2	1	x	4	2	2	x	x	x
Autre violence	523	12	x	x	x	x	19	13	x	3	18	4	x	19	x
Protection des enfants contre :															
l'observation de la violence envers la mère	1 158	26	18	27	30	20	23	25	31	25	36	27	x	52	x
la violence psychologique	784	18	17	x	21	18	17	16	20	19	23	18	x	x	x
la violence physique	428	10	11	x	10	10	11	8	19	11	11	12	x	x	x
les menaces	348	8	5	x	6	8	9	7	7	5	6	10	x	x	x
la négligence	267	6	6	x	x	10	4	5	7	3	14	8	x	x	x
la violence sexuelle	72	2	x	x	x	4	1	1	x	2	2	2	x	x	x
Logement :															
Incapacité de trouver un logement à prix abordable	1 311	30	25	67	23	21	23	31	19	25	35	35	x	37	47
Problème de logement à court terme	767	17	15	x	11	5	10	25	9	16	15	16	x	19	x
Hébergement d'urgence	428	10	11	x	14	x	6	12	4	10	9	9	x	15	37
Problème de santé mentale	1 087	25	43	x	27	39	30	23	19	18	27	21	x	15	16
Problème d'alcoolisme ou de toxicomanie	862	19	20	20	20	28	14	16	32	26	29	25	31	x	42
Autre ³	482	11	x	x	4	12	7	12	3	7	10	18	x	x	x
Raison inconnue	53
Total des raisons de l'admission	19 135

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

¹ Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Les répondantes peuvent indiquer de multiples raisons pour lesquelles elles ont fait appel à un refuge. Par conséquent, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

²

- 2 Les catégories correspondant aux « raisons pour lesquelles les femmes ont fait appel à un refuge » le jour de l'instantané ont été élargies pour le cycle de 2014 de l'Enquête sur les maisons d'hébergement afin d'ajouter la traite des personnes.
- 3 Comprend notamment le fait de chercher refuge en raison de la destruction de la propriété.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.



Tableau 4 Femmes se trouvant dans les refuges pour fuir la violence infligée par le conjoint marié ou de fait (actuel ou ancien), provinces et territoires, le 16 avril 2014

Province ou territoire	nombre ¹	pourcentage ²	taux ³
Terre-Neuve-et-Labrador	32	76	20,6
Île-du-Prince-Édouard	7	64	16,7
Nouvelle-Écosse	50	79	18,4
Nouveau-Brunswick	52	81	23,6
Québec	487	87	21,7
Ontario	909	73	23,7
Manitoba	81	79	24,0
Saskatchewan	103	77	35,3
Alberta	219	73	19,3
Colombie-Britannique	353	82	26,7
Yukon	7	58	71,9
Territoires du Nord-Ouest	16	70	152,7
Nunavut	13	76	190,4
Canada	2 329	78	23,6

¹ Nombre total de femmes se trouvant dans les refuges pour fuir la violence infligée par le conjoint marié ou de fait (actuel ou ancien).

² Pourcentage de femmes se trouvant dans les refuges pour fuir la violence infligée par le conjoint marié ou de fait (actuel ou ancien). Les pourcentages sont fondés sur des totaux qui excluent les cas pour lesquels le lien de l'agresseur avec la victime est inconnu.

³ Ce taux est calculé à partir de la population totale de femmes mariées, vivant en union libre, et séparées ou divorcées. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que l'on ait utilisé différents chiffres de population pour calculer ce taux dans des publications antérieures, par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on établit des comparaisons.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.